

**Approbation des plans de constructions militaires
dans le cadre de la procédure simplifiée d'approbation des plans
concernant l'agrandissement, élargissement de taxiway
et places de parc à l'aérodrome militaire de Payerne**

du 11 juillet 2003

Se basant sur la demande de l'Office fédéral du matériel d'armée et des constructions du 10 mars 2003, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a approuvé l'agrandissement, élargissement de taxiway et places de parc à l'aérodrome militaire de Payerne (VD) sous certaines charges.

Notification

La décision sera adressée directement aux participants à la procédure. Elle est à disposition pour consultation auprès des administrations communales de Morens, 1541 Morens, Rueyres-les-Prés, 1542 Rueyres-les-Prés et de Payerne, 1530 Payerne, pendant les heures d'ouverture, durant la période de réclamation.

Voies de recours

Un recours de droit administratif peut être interjeté contre cette décision auprès du Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14, dans les 30 jours qui suivent sa notification (art. 130, al. 1, LAAM¹).

22 juillet 2003

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports

¹ Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire du 3 février 1995 (RS **510.10**)

Approbation des plans de constructions militaires dans le cadre de la procédure simplifiée d'approbation des plans concernant l'agrandissement, élargissement de taxiway et places de parc à l'aérodrome militaire de Payerne

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	28
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	22.07.2003
Date	
Data	
Seite	4681-4681
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 512

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.